

**ARRETE N°EPE UCA-2020-023**

**PORTANT NOMINATION**

**LE PRESIDENT PROVISOIRE  
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;  
Vu les statuts de l'EPE UCA ;  
Vu l'élection de Monsieur Pascal HUGUET par le Conseil de laboratoire du LAPSCO en date du 13 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

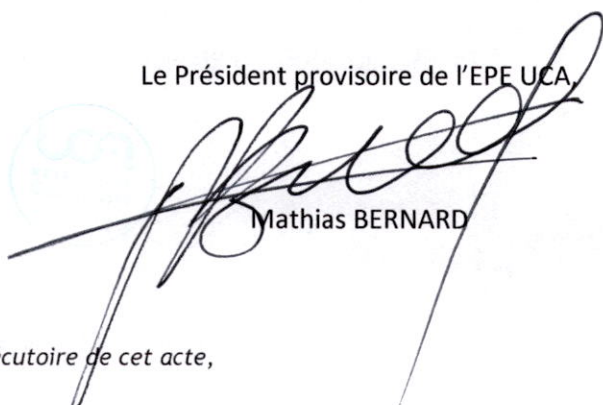
**Monsieur Pascal HUGUET** est nommé Directeur de l'unité de recherche « Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive » (LAPSCO), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 décembre 2020.

Le Président provisoire de l'EPE UCA,



Mathias BERNARD

Le Président provisoire de l'EPE UCA certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le 11 DEC. 2020

- Publié le

11 DEC. 2020

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.